



Document de position

„Utilisation des antibiotiques dans l'élevage et l'engraissement des veaux“



Décembre 2021

Contexte

Cette prise de position de 39 pages a été élaborée par le Service sanitaire suisse pour les veaux en décembre 2021. Il décrit de manière différenciée la situation actuelle de l'élevage et de l'engraissement des veaux en Suisse ainsi que ses perspectives à moyen et long terme. (Il s'agit d'une version courte du document).

Dans un premier temps, le document est destiné à un usage interne, mais il sera également utilisé à l'avenir lors de discussions avec des représentants de la filière. A moyen terme, le document de position devrait être utilisé dans le discours public dans les médias et parmi les consommateurs, afin de permettre à la filière de présenter une argumentation objectivement correcte et axée sur des faits.

Résumé

1. En Suisse, environ 680'000 veaux naissent chaque année, principalement comme coproduit de la production laitière, dont 24 % seulement sont élevés pour compléter le cheptel dans les exploitations laitières et allaitantes. Sur les quelque 500'000 animaux restants, environ 200'000 veaux sont engraisés avec du lait ou des substituts de lait et abattus à l'âge de 4-5 mois. Environ 300'000 veaux sont élevés dans le cadre de l'engraissement de taureaux, de bœufs ou de bovins.
2. Le système établi en Suisse pour l'élevage et l'engraissement des veaux présente des avantages considérables par rapport aux autres pays européens, car la demande relativement élevée des consommateurs en viande de veau et de bœuf de haute qualité empêche que des problèmes massifs de protection des animaux ("tourisme des veaux" ; "bobby calves") n'apparaissent en raison des prix très bas des veaux.
3. Au fil des décennies, des structures problématiques en termes de santé animale se sont établies dans la chaîne de valeur :
 - En Suisse, les productions de lait et de viande sont principalement séparées. En conséquence, les veaux qui ne sont pas destinés à compléter le cheptel sont commercialisés. L'engraissement des veaux à la ferme constitue une exception, principalement en raison de marges très faibles.
 - Le grand nombre de petites exploitations laitières dispersées, comptant en moyenne 30 vaches seulement, fait que chaque exploitation ne commercialise généralement que quelques veaux.
 - Les veaux sont majoritairement commercialisés très jeunes et non sevrés. En raison d'une constitution insuffisante due à leur âge et d'un système immunitaire encore peu développé, ces animaux ont une faible résistance aux agents infectieux.
 - Traditionnellement, les vaches mettent bas dans les exploitations de naissance principalement en hiver, lorsque les conditions sont moins favorables qu'en été pour élever des veaux en bonne santé.

- La mise sur le marché des veaux se fait par le biais de très nombreux marchands de bétail (1'200 avec brevet), souvent actifs uniquement au niveau régional, ainsi que par de nombreux marchés de gros bétail et stations de regroupement ;
 - Les sollicitations dues au transport - parfois avec plusieurs déchargements et rechargements - ainsi que le regroupement de nombreux animaux provenant de différentes exploitations ("commingling") entraînent une augmentation drastique du risque de contracter des infections, particulièrement du système respiratoire, après l'arrivée dans l'exploitation d'engraissement, par rapport aux animaux qui restent sur l'exploitation de naissance.
4. En raison de ces conditions, il est beaucoup plus difficile d'appliquer les règles élémentaires de biosécurité dans l'élevage et l'engraissement des veaux que dans la production de porcs et de volailles.
 5. Afin de maintenir le taux de maladie et de perte dans un cadre économiquement viable malgré les risques de maladie inhérents au système, des antibiotiques sont utilisés en quantité considérable dans l'élevage et l'engraissement des veaux. Selon les estimations actuelles, 30 à 35 % de tous les antibiotiques utilisés chez les animaux de rente sont administrés aux veaux :
 - L'administration se fait souvent par voie orale en mélangeant les antibiotiques à la poudre de lait. Les animaux infectés qui ne sont pas encore malades reçoivent ainsi le traitement, afin d'éviter une propagation massive des maladies au sein du groupe ("métaphylactique") ;
 - En outre, les animaux cliniquement malades sont traités par injection.
 6. L'utilisation quantitative d'antibiotiques varie considérablement entre les différentes filières de production établies en Suisse (notamment l'élevage de vaches allaitantes, l'engraissement de veaux à la ferme, l'engraissement au pâturage, l'engraissement intensif), avec des conditions-cadres spécifiques à chacune d'entre elles.
 7. Compte tenu de l'importance croissante des bactéries multirésistantes en médecine humaine et vétérinaire, ainsi que du discours tenu dans l'ensemble de la société, l'utilisation d'antibiotiques chez le veau est depuis longtemps critiquée et doit - d'avis général - être minimisée. L'interdiction de l'utilisation d'antibiotiques n'est toutefois pas une option, car même les animaux élevés de manière optimale peuvent être atteints d'infections bactériennes graves. Dans ces cas-là, l'administration d'antibiotiques est absolument nécessaire, notamment du point de vue de la protection animale.
 8. Le Service Sanitaire Veau (SSV) a été créé en 2017 par l'Office fédéral de l'agriculture dans le cadre d'un projet de ressources de six ans, à l'initiative des engraisseurs de veaux et de gros bétail, dans le but d'améliorer de manière proactive la prévention dans les exploitations et de réduire notamment l'utilisation d'antibiotiques. Conformément à cet objectif, le SSV a déployé des efforts considérables ces dernières années pour améliorer la santé animale dans l'élevage et l'engraissement des veaux :
 - Formation continue d'environ 200 vétérinaires de troupeau sur tous les aspects de la prévention des maladies ;
 - Diagnostic de troupeau dans plusieurs centaines d'exploitations de naissance, de vaches allaitantes et d'engraissement dans toute la Suisse ;

- Mise en place de programmes sanitaires sur la base d'essais et d'une étude pilote visant à tester les effets d'un élevage optimisé des veaux dans les exploitations de naissance sur les paramètres de production et de santé dans les exploitations d'engraissement ;
 - Encadrement d'une étude pilote sur l'élevage des veaux sur l'exploitation de naissance jusqu'au sevrage ;
 - Modification des protocoles de traitement dans les exploitations d'engraissement en vue de minimiser l'utilisation de médicaments.
9. De nouveaux concepts se sont révélés être des succès sur le plan technique. Malheureusement, leur impact est resté limité jusqu'à présent, car ils ne peuvent pas être mis en œuvre à grande échelle en raison des structures de marché très rigides. Les raisons sont les suivantes :
- La situation volatile du marché, caractérisée par une offre limitée de veaux en cas de forte demande en été et par une offre abondante de veaux en hiver en cas de faible demande - ce qui complique considérablement l'application d'exigences supplémentaires en matière de santé animale dans les exploitations de naissance ;
 - L'absence d'incitations financières à la réduction de l'utilisation des antibiotiques,
 - Le blocage des progrès par les grands distributeurs qui, dans le secteur porcin, ont fourni un financement initial significatif pour les programmes de santé (CHF 1.00 par porcelet en cas de participation au programme de santé Porcs Plus).
10. Une réduction drastique de l'utilisation des médicaments suppose une action concertée des producteurs, des commerçants et des grands distributeurs et exige une transformation de la chaîne de production existante :
- Commercialisation ultérieure à un poids vif plus élevé après une double prophylaxie immunitaire ;
 - Développement de l'élevage et de l'engraissement des veaux sur l'exploitation de naissance - ce qui suppose à son tour des incitations financières ;
 - Minimisation des étapes commerciales ;
 - Acceptation et équivalence économique d'un système de production dans les exploitations d'engraissement qui minimise systématiquement les facteurs de risque reconnus (p. ex. taille réduite des groupes, climat d'étable optimisé par des systèmes de ventilation forcée et faible densité d'occupation).

Actuellement, la volonté et la motivation pour une telle transformation ne sont pas suffisamment présentes chez plusieurs acteurs du marché qui doivent impérativement être impliqués.